

Bilan annuel 2025

AAPPMA LA DURDENT

Composition du Bureau

Président : Pierre-Marie MICHEL

Vices président : Mathieu GOTRAND Claude DEBREE

Trésorier : Sophie OSOUF

Secrétaire : Nicolas BENSUSSAN

Autres membres: Gilbert NICOLLE, Christian MICOL,
Ludovic BUSNEL, Agnès et Jean-Paul VERNIZEAU,

En introduction de cette 72ème Assemblée Générale, Pierre Marie MICHEL, Président de l'AAPPMA la Durdent, salue et remercie l'ensemble des partenaires et des pêcheurs invités et présents à cette assemblée. Il tient à démarrer ce bilan annuel par une présentation et un remerciement des équipes qui constituent le conseil d'administration de la Durdent. Cette équipe, composée de 12 membres, a pris ses fonctions de façon extrêmement motivée à partir du 1^{er} janvier 2021. Elle est accompagnée de 6 gardes et peut aussi compter sur le soutien d'autres membres et des non membres comme la plupart des conjointes des membres du CA. Cela porte à une à plus d'une vingtaine le nombre de forces vives qui œuvrent chaque année au bon déroulement de notre loisir. Leur engagement est indispensable et doit être particulièrement salué.

L'AAPPMA est vraiment très satisfaite de cette évolution et cette nouvelle dynamique créée pour permettre le développement du loisir pêche dans la vallée.

RAPPORT MORAL

L'AAPMMA de la Durdent a été créée en janvier 1954 ce qui représente 71 années d'actions en faveur de la pratique de la pêche et de la protection des milieux aquatiques. Nous entamons cette année 2026 la soixante douzième année de pêche.

Il est rappelé comme chaque année que la pêche est le deuxième sport le plus pratiqué après le football puisque notre fédération regroupe quasiment 1,5 millions de participants en comptant uniquement les pêcheurs en eau douce. 22% sont des jeunes.

En Seine-Maritime, on dénombre en 2023, 9237 pêcheurs. Il y a, en France, autour de 40 000 bénévoles qui s'investissent. Les pêcheurs dépensent en **moyenne 681 euros** par an pour un poids de plus de 2 milliards à l'échelle française. Notre association est majoritairement financée par l'adhésion de nos membres. Elle participe activement à l'éducation et la sensibilisation environnementale.

C'est l'occasion de rappeler comment est utilisée cette cotisation :

- 9% est reversé à l'agence de l'eau. C'est un organisme qui contribue, avec l'argent récolté, à mettre en place des aménagements comme les passes à poissons par exemple. Elle finance également en partie la lutte contre l'érosion des sols et donc les coulées de boues qui appauvrissent notre rivière.
- 24% du montant de cette carte de pêche est attribué pour l'EGHO, l'URNE ou le club halieutique, des réciprocitys qui vous permettent de pêcher 91 départements avec un seul permis.
- 26% va à la Fédération Nationale pour la Pêche en France qui réalise et finance des études scientifiques, des projets d'acquisition de parcours, des labellisations gîte de pêche, et qui exerce un travail de représentation à l'échelle nationale.
- 40% est partagé localement entre la Fédération départementale et l'AAPPMA. Cela sert notamment à payer les baux de pêche et les actions de préservation des populations piscicoles

LES EFFECTIFS

Si l'on considère les permis adultes, 326 ont été vendus cette année contre 312 cartes l'année dernière marquant une légère hausse par rapport à 2024. Il est rappelé, qu'il y a 10 ans, le nombre de cartes ne dépassait pas 150 marquant une augmentation x2 du nombre d'adultes qui pêchent sur cette période.

La carte inter-fédérale est encore largement majoritaire. Ceci confirme son intérêt. Concernant les permis féminin, leur nombre est de 13 marquant une baisse avec une année précédente où 23 cartes avaient été vendues.

Pour les permis jeunes entre 12 et 18 ans, on remarque une légère hausse passant de 114 à 125 permis, et un nombre équivalent pour les - de 12 ans qui sont désormais 89. Des chiffres qui restent globalement satisfaisants.

Concernant les permis temporaires, les cartes vacances et journalières, leur nombre reste parfaitement similaire à 2024 avec les deux confondus, 118 permis de vendus.

Pour les timbres migrateurs, sur lesquels l'association n'enregistre aucun bénéfice, le nombre diminue avec 20 pratiquants. Il est toutefois rappelé que l'association n'enregistre aucun bénéfice et que les pêcheurs n'ont aucun intérêt à le prendre dans notre association plutôt qu'une autre. Il reste important de rappeler l'intérêt des pêcheurs pour la pêche de la truite de mer et la nécessité de travailler sur cette vallée au rétablissement des continuités écologiques pour permettre à ces poissons qui font un séjour marin de se reproduire tout le long du fleuve.

Au total, nous avons vendu 678 permis avec 553 membres annuels, donc une petite hausse par rapport à 2024 (530) Il est rappelé que grâce à la réciprocité, ce sont davantage de pêcheurs qui foulent chaque année les berges de ce fleuve de la Durdent.

Globalement les résultats sont bons. Ils ont au départ été attribués au contexte Covid et à ce besoin de retourner vers la nature et les grands espaces, mais leur maintien voire leur amplification dans le temps nous montre qu'il y a d'autres raisons. Il est indéniable que cette augmentation de permis fait également suite au dynamisme de notre association à travers sa signalétique de qualité, ses actions pour une pêche sportive en No kill, l'entretien des parcours, et la communication sont clairement des éléments reconnus par les pêcheurs qui nous soutiennent en prenant leur permis chez nous plutôt que dans d'autres associations ;

L'association s'avère donc satisfaite de l'évolution des adhérents qui renouvellent leur confiance dans l'AAPPMA. Néanmoins, ce fort attrait vers la Durdent ne doit pas nous faire oublier la fragilité du milieu dans lequel nous exerçons ce loisir.

Pour la saison 2025, Les permis ont été délivrés à l'Office de tourisme d'Yvetot, au magasin Alcédo Chasse et Pêche de Sainte Marie des Champs et également sur cartedepeche.fr

L'association tient à remercier la Communauté de Communes Plateau de Caux et la Mairie de Cany-Barville pour leur soutien financier et la mise à disposition de parcours comme le font également les communes d'Héricourt en Caux, Sommesnil, Grainville la Teinturière, Paluel et la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre qui nous accompagnent pour mettre en valeur le loisir Pêche dans la vallée de la Durdent.

Offre de pêche sur la vallée de la Durdent

L'offre de pêche proposée concerne à la fois des parcours en deuxième et en première catégorie :

En deuxième catégorie

- le lac de Caniel qui a une surface de 18 ha et qui permet la pêche sportive des carnassiers aux leurres sur une partie du pourtour du lac
- le carpodrome des Basses Eaux. D'une surface d'un hectare, il permet la pêche en No Kill de la carpe
- l'étang à truites. Sur une surface d'un hectare, des déversements de truites sont régulièrement effectués. En 2022, une petite introduction de Black Bass a été effectuée en test et a été renouvelée cette année 2025 (investissement 1000 euros auprès de la pisciculture Cardon : 70 bass 20-25 cm + 200 gardons 8-12 cm). Hormis la truite, la pêche est également en No Kill.

En première catégorie

Les parcours mouche No Kill : 6 parcours pour 2975 m
Les parcours Leurres/ mouche No Kill : 3 parcours pour 1495 ml
Les parcours toutes pêches : 12 parcours pour 5222 ml.

Mortalité carpes aux Basses Eaux

L'association a été en 2023 confrontée à un très gros problème de mortalité sur les carpes des Basses Eaux. Au total plus de 200 poissons ont été retrouvés morts avec un poids estimé à plus de 700 kg. L'hypothèse qui nous apparaît la plus vraisemblable est celle d'un déclenchement de la maladie liée à une situation surdensitaire de carpes générant du stress avec une transmission probable via des individus porteurs sains lors du déversement. Après un sondage réalisé auprès des pêcheurs, il a été choisi cette année de déverser à nouveau des poissons. Une vingtaine de carpes de 2 kg ont donc retrouvé les eaux du carpodrome, sans qu'aucune mortalité ne soit constatée. Des tanches (15,5 kg de 10 à 30 cm) et carassins (15,5 kg de 10 à 20 cm) les ont également accompagnés.

Entretien des parcours de pêche

Les panneaux cassés ou détériorés ont été remplacés par une équipe de bénévoles particulièrement motivée que le président tient à remercier chaleureusement. Cette année la signalétique n'a pas été trop dégradée et il n'y a pas eu beaucoup de panneaux à remplacer.

Concernant l'entretien des parcours, la même équipe de bénévoles est intervenue sur plusieurs journées pour nettoyer, en partenariat avec les propriétaires, le site des Basses Eaux, Le président rappelle que des déchets sont régulièrement retrouvés sur ce site qui est mis à disposition par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre. Les pêcheurs sont invités à faire preuve de civisme en ramassant leurs déchets mais également ceux d'autres pêcheurs ou promeneurs qui les auraient laissés sur place.

Pour faire vivre l'association cette année 2025, ce sont plus de 8890 km qui ont été parcourus par les membres bénévoles.

Les déversements :

L'AAPPMA a procédé en 2025 au déversement de 515 kg de truites farios, ceci en 7 déversements sur la rivière, et 690 kilos de truites Arc en ciel sur l'étang des Basses Eaux en 12 déversements.

Il est précisé qu'il n'y a plus de déversements étang en juillet/août puisque les poissons souffrent à cette période de l'année.

Il est rappelé que cette démarche de déversements n'est pas satisfaisante car elle pallie à une dégradation du milieu et offre des prises moins intéressantes que les poissons sauvages ; C'est pourquoi l'AAPPMA œuvre pour faire la promotion d'actions qui favorisent l'amélioration des habitats naturels comme c'est le cas pour la politique de reconquête de la continuité écologique. Toutefois à défaut de travaux et d'amélioration concrète observées sur ce fleuve, cette pratique de déversement est poursuivie en observant deux règles :

- ne pas déverser de poissons sur les zones de reproductions naturelles ;
- favoriser plutôt le déversement dans les étangs ;

L'AAPPMA s'interroge pour s'inscrire dans une démarche visant à réduire la pêche « poissonnerie » ou le seul objectif de certains est de faire leur quota de 5 truites qui viendront remplir des congélateurs. Ce type d'offre est disponible auprès des piscicultures et l'AAPPMA ayant comme support des milieux naturels souhaite se démarquer de cette offre. Désormais, les dates de déversements ne seront plus données pour la rivière. Elles le seront encore pour l'étang.

Nettoyages des bords de berges

En 2025, 1 action de nettoyage des berges a été réalisé lors du printemps de Cany. Elle a permis de récolter plus de 400 kg de déchets

Ateliers PECHE NATURE

Si nous voulons continuer à faire vivre notre association, il faut absolument attirer les jeunes vers notre loisir.

Depuis 2012, un effort particulier est effectué pour assurer la promotion de la pêche auprès des jeunes, mais pas uniquement, sous forme d'Atelier Pêche Nature. (APN)

Les Ateliers Pêche Nature, c'est un partenariat avec la Fédération des pêcheurs de Seine-Maritime visant à permettre à des novices de bénéficier d'un enseignement gratuit par un professionnel, avec une mise à disposition de matériel de pêche. Lors de ces ateliers, une sensibilisation à l'environnement est proposée avec une incitation à la remise à l'eau des poissons. Ces ateliers sont ouverts à tous et rencontrent un franc succès. Ils sont également fortement mis en valeur par la presse locale et participent à la promotion de notre association avec un effet évidemment bénéfique pour sa notoriété.

L'association a mis en place trois événements en 2025, avec en tout plus d'une cinquantaine de participants.

L'association remercie les bénévoles, la fédération 76, ainsi que Mr Jean Philippe HANCHARD et Monsieur Théo LAQUIEVRE, animateurs de la Fédération de Pêche 76, pour leur aide et le prêt de matériel.

Point informatif sur la continuité écologique

Cette année, la fédération des pêcheurs a parcouru la totalité de la Durdent après la période de reproduction des truites. Le nombre de nids est à la baisse ce qui va malheureusement dans le sens des observations des pêcheurs sur ce cours d'eau comme sur les autres du département. Il est toujours constaté une sur-fréquentation des zones de frayères en aval de la pisciculture à Grainville la Teinturière, preuve de l'incidence de l'ouvrage de la pisciculture qui est manifestement très impactant pour les remontées de poissons. Si l'AAPPMA comprend bien les enjeux économiques autour de la production de poissons d'élevage, elle regrette que des aménagements ne puissent pas avoir lieu sur ces sites alors même que l'agence de l'eau et le Département de Seine-Maritime déploient un outil d'accompagnement financier pour des dispositifs de franchissement.

Le défi float tube

En 2025 a eu lieu la quatrième édition du défi float tube sur le lac de Caniel. Cette année encore les 30 places disponibles ont trouvé preneurs en quelques minutes. Sous une météo automnale, les pêcheurs ont eu la chance de se mesurer entre eux sur une partie du lac de Caniel. La journée a été un succès en termes de prises et le repas servi au chaud le midi a suffi à égayer les cœurs. 99 poissons ont été mesurés.

Le classement a été le suivant :

- 1 Florent Hamel 154,5 points
- 2 Paul Beuzelin 151 points
- 3 Martin Tharaud 133,5 points

La remise des prix s'est faite en présence du Maire de Cany Barville. Une journée qui fut un succès grâce à l'engagement des membres du conseil d'administration et à d'autres pêcheurs qui nous ont aidés.

Le rapport des gardes

Cette année 2025 a été marquée par une activité particulièrement intense de nos gardes qui ont patrouillé sur les bords du lac et sur les divers parcours de l'association.

De nombreux rappels à l'ordre et quelques infractions ont pu être relevés. Mais le constat est unanime : il y a moins d'écarts constatés cette année.

Communication :

L'AAPPMA fait un effort particulier pour se tenir au plus proche de ses pêcheurs à travers différents outils de communications

- la brochure distribuée en 3000 exemplaires
- le site internet ou une vingtaine d'articles a été publié en 2025. L'occasion de traiter des divers sujets allant de la réglementation, aux manifestations, aux alertes infos... Une quarantaine de visiteurs par jour en moyenne.
- le facebook et sa messagerie : une vingtaine de publications en 2025, un peu plus de 1300 followers.

Partenaires de l'association et recherche de financement

Le Président remercie cette année encore le travail partenarial entrepris avec de nombreuses collectivités, associations et entreprises. C'est pour cela que nous souhaitons mettre en valeur ce travail dans notre rapport moral.

Ces partenariats permettent nettement de faciliter le travail associatif, d'améliorer notre offre de pêche et également de garder un tarif non prohibitif sur les cartes de pêche.

Le président remercie successivement la communauté de communes de la Côte d'Albâtre, et celle du plateau de Caux Doudeville-Yerville, les mairies de Grainville la Teinturière, Sommesnil, d'Héricourt-en-Caux, de Paluel, de Cany-Barville pour les parcours mis à disposition. Sont également remerciés les partenaires techniques et financiers comme la fédération de pêche de Seine-Maritime, Seinormigr, les offices de tourisme d'Yvetot Normandie et de la Côte d'Albâtre, la société LOGEAL, EDF, l'Entreprise Pasquier et le Syndicat de Rivière de la Durdent.

Bilan Financier

Sophie Osouf, Trésorière de l'association, a établi pour 2025 le bilan des comptes pour l'AAPPMA. Les dépenses s'élèvent à 54 715,66 € pour des recettes de 57 994,05 € Il en ressort une gestion équilibrée avec un bénéfice de 3 278,79 € correspondant à environ 5% des recettes annuelles.

Au 31/12/2025, le compte courant de l'association affiche la somme de 11 664,98 € tandis que le livret A présente un solde positif de 40 801,39 €. Les comptes ont été présentés à la commission de contrôle sous la responsabilité de Frédéric Tantot. Ce dernier a approuvé les comptes et remercié la trésorière pour sa bonne gestion. Les comptes sont détaillés dans un fichier à part.

Les projets et points marquants pour 2026

Les parcours de pêche et leurs évolutions

En 2026, quelques évolutions à constater :

- le prix du permis adulte interfédéral va passer à 114 €,
- la location du parcours de Guerpy qui était inaccessible depuis 2023 est suspendue tant qu'un accord n'est pas trouvé pour permettre son accès
- les ateliers pêche nature restent en No Kill en 2025 pour promouvoir le côté sportif de la pêche.
- la pêche aux leurres avec hameçons simples est désormais autorisés toute l'année dans l'étang à truites

Lac de Caniel

La pêche était interdite depuis 2013 au lac de Caniel, mais en avril 2021, l'AAPPMA grâce à la mobilisation des élus a pu réinvestir une activité pêche sur ce lac. Depuis cette date, l'AAPPMA a pu faire preuve de son rôle dans la gestion de la pêche sur le site avec notamment moins de braconnage et de pêche dans des zones interdites.

Pour 2025, l'AAPPMA a réussi à négocier un agrandissement du linéaire de pêche. Ce dernier débute à la mise à l'eau des moussaillons et rejoint le parcours historique.

Parcours en rivière

Pour 2026, il n'y aura pas de grand changement sur les parcours en rivière hormis les évolutions évoquées plus haut. Toutefois, le conseil d'administration souhaite engager une réflexion pour faire évoluer la pêche. Il est en effet fait le constat :

- que les pratiques de déversements prennent du temps à nos bénévoles; Que ces mêmes bénévoles sont parfois critiqués car ils se garderaient les dates ou les lieux de déversements.
- que l'offre se rapproche parfois de celle des piscicultures ce qui ne présente pas forcément le meilleur visage de la pêche.
- que des pêcheurs sportifs (aujourd'hui majoritaires) sont contraints de ne pas pratiquer certains jours car il y a des déversements.

Il est rappelé cette année que le bureau de l'AAPPMA a, en 2024, émis le souhait de proposer aux pêcheurs une pêche plus patrimoniale et sportive. L'idée est de ne pas tout bousculer en un an, mais de s'inscrire dans un projet plus sportif. Parmi les grandes orientations à discuter/ débattre :

- réduction des déversements et/ou modifications des pratiques
- favoriser un travail sur les habitats aquatiques pour favoriser les populations naturelles
- réduire les possibilités de prélèvement des farios sauvages par l'instauration d'un règlement adossé à un arrêté préfectoral plus strict (Maille inversée, réduction du nombre de prises...)

Ce projet ne peut se construire seul, mais doit être porté par l'AAPPMA en étroite relation avec ses partenaires et en premiers lieux le Syndicat de bassin versant et la fédération des pêcheurs. Hasard des calendriers, la FD 76 développe pour 2025 des plans de gestion piscicole par cours d'eau. Cet outil portera un diagnostic plus fin sur nos parcours, l'état des populations de poissons et les axes d'amélioration.

Même si le conseil d'administration ne s'interdit pas certaines actions avant 2026, l'idée est de construire ce projet sur les 2 prochaines années et de le finaliser lors du renouvellement du bureau en 2026. Les pêcheurs auront alors le choix s'ils le souhaitent de mettre en œuvre un autre projet en élisant un bureau différent.

Date de déversements

Pour l'année 2026, les date de déversements sur la Durdent ne sont données que pendant l'assemblée générale et uniquement pour l'étang à truites

Fait notable, lors de l'AG 2025, les membres présents ont été interrogés sur le fait de continuer à donner les dates de déversements. Il leur a été proposé de ne plus les donner et en contrepartie de déverser aléatoirement et de permettre la pêche tous les jours. La très grande majorité voire l'unanimité des membres présents s'est positionnée favorablement.

Le conseil d'administration a retenu pour cette année 2026 d'appliquer la décision pour la rivière et de conserver l'ancien système pour l'étang à truites.

Nettoyage de berges

1 opération de nettoyage de berges sera proposé dans l'année vraisemblablement le 16 mai

Ateliers pêche nature

Cette année deux ateliers pêche nature sur le site des basses eaux le 22 avril et le 27 mai, et un sur le lac de Caniel en septembre 2026. L'AAPPMA remercie la FD 76 pour la mise à disposition gratuite d'un agent pour encadrer ces manifestations.

Budget 2026

Le budget 2026 se cale sur des dépenses et des recettes similaires à celles de 2025. En cette période de renouvellement des mandats associatifs, aucune grande dépense, hormis l'éventuel achat d'un terrain n'est envisagé.

Le président



Réglementation interne sur les parcours de l'AAPPMA la Durdent

En Seine-Maritime, la pêche est encadrée par la loi pêche et par un arrêté préfectoral renouvelé chaque année et qui rappelle les principales règles de pêche. Sur les parcours de l'AAPPMA de la Durdent, une réglementation spécifique s'applique au regard de la spécificité de certains lieux. Les pêcheurs qui pratiquent sur les lots de l'AAPPMA la Durdent doivent respecter les règles spécifiques édictées ci après.

1/ Sur les parcours en rivière :

a) Généralités

- Quota de 3 truites avec une maille à 25 cm ;
- Pêche interdite les vendredis sauf jours fériés, sauf sur les parcours no kill et sauf sur les parcours 21 à 24 (voir site internet pecheladurdent.com ou brochure annuelle).
- Barbecue, feux et camping interdits sur les parcours

b) Spécificité sur certains parcours

3 types de parcours sont présents sur l'AAPPMA. Il s'agit des parcours **no-kill mouche**, des parcours **no-kill leurres/mouche** et des parcours **toutes pêches** où un prélèvement raisonné est possible. Une signalétique est visible sur chacun des parcours. Les parcours No kill possèdent des règles particulières

- **Parcours No kill Mouche** : la pêche sur le parcours n'est autorisée que pour ceux qui pratiquent la pêche à la mouche en No Kill, La musette ou le sac de transport est interdit, les hameçons doivent être simples, sans ardillon, ou avec un ardillon écrasé.
- **Parcours No kill/ leurre mouche** : toute technique autorisée par l'arrêté préfectoral et la loi pêche peut y être pratiquée, néanmoins, la musette ou le sac de transport sont interdits, les hameçons doivent être simples, sans ardillon, ou avec un ardillon écrasé.

2/ Sur le site des Basses eaux :

a) Généralités :

- Barbecue, feux et camping interdits sur les parcours

b) spécificité de chaque parcours

- **Sur le carpodrome** pêche en no kill toutes espèces ; carpe : tresse interdite, hameçons de taille 6 maximum et sans ardillon, mise en bourriche interdite, tapis de réception ; deux cannes max autorisées un canne à lancer et une au coup, pêche de nuit interdite, amorçage limité à 3 kg
- **Sur l'étang à truites**, no kill toute l'année sauf pour la truite ou il y a un quota de 5 poissons. Du 27/01 au 30/09 et du 1/10 au 31/12 : pêche interdite les jeudis et vendredis, leurres et asticots interdits, amorçage interdit, une canne autorisée ; Du 01/07 au 30/09 et 1/01/2026 au 25/01/2026 : étang ouvert à toute pêche autorisée par la loi pêche et l'arrêté préfectoral sur les eaux de seconde catégorie, deux cannes max autorisées : une canne à lancer et une canne au coup.

3/ Sur le lac de Caniel :

La pêche est autorisée uniquement pour rechercher les carnassiers, du bord, en no kill, avec un mode dynamique uniquement : leurres, mouche, les appâts naturels sont interdits. Il y a un linéaire dédié qui est précisé sur le plan ci après ce qui signifie que toute pêche en dehors de cette zone est formellement

interdite. Les zones du Télési et de la plage sont le support d'autres activités qui peuvent devenir dangereuses si des hameçons s'accrochent dans les câbles et cordages des différentes infrastructures. Une attention particulière de nos gardes de pêche est demandée pour ces deux zones. Entre le 1 juillet et le 15 septembre, la pêche est interdite entre 8h30 et 19h30 pour laisser la priorité aux activités nautiques. Les Barbecues, feux et camping sont interdits toute l'année.

The screenshot shows a web browser window displaying a page for fishing regulations. The page is titled "Cany-Barville" and features a map of the area with various fishing zones marked. To the left of the map, there is a list of rules and regulations, including information about fishing hours and equipment. Below the map, there is a photo of a fisherman holding a large fish. At the bottom of the page, there is a banner for the "2025 GUIDE DE PÊCHE" (2025 Fishing Guide) with the number "76" and the text "Fédération de la pêche sportive de France".

Sanctions pour infractions aux règles internes : conformément à l'article 34 des statuts de l'AAPPMA, l'adhésion peut être retirée ou refusée à toute personne ayant porté préjudice à l'association ou ayant subi une condamnation pour infraction à la législation et à la réglementation de la pêche. En cas de contestation, le litige est soumis à la fédération départementale. Les infractions les plus graves sont particulièrement visées : récidive, agression d'un membre du CA ou d'un garde, pêche hors zones à Caniel...